

Monsieur le Sous-Préfet, Mesdames et Messieurs les membres du CODERST de la Côte-d'Or

Monsieur François-Marie Deffontaines, maire de Vic-de-Chassenay, ne pouvant être présent à ce conseil pour raisons de santé, je vais vous donner lecture d'une déclaration commune que nous souhaitons voir annexée au procès-verbal du présent CODERST.

Nous tenons à vous faire part des remarques suivantes :

- par arrêté préfectoral du 13 mars 2006, une autorisation d'exploiter la mégadécharge de Vic-de-Chassenay/Millery a été délivrée pour une durée de 10 ans et pour une capacité annuelle de 75 400 tonnes.

- par son jugement en date du 23 septembre 2010, le tribunal administratif de Dijon a réduit la capacité maximale annuelle « d'enfouissement » à 55 400 tonnes sur 10 ans ; jugement confirmé par la Cour Administrative de Lyon le 5 avril 2012 et par le Conseil d'Etat le 1^{er} mars 2013.

- En conséquence, COVED ayant commencé à stocker des déchets le 8 janvier 2008, nous considérons que le terme d'exploitation de la mégadécharge doit être strictement respecté et que celle-ci doit définitivement fermer le 8 janvier 2018. Il en va pour nous du **respect de la légalité et de la crédibilité des services de l'Etat**.

- le prétexte de l'exploitant reposant sur un vide de fouille à combler ne saurait être accepté. Depuis le début de l'exploitation du site, la société COVED ne pouvait ignorer les tonnages autorisés et aurait dû (en société exemplaire qu'elle se targue d'être) veiller à utiliser les capacités de stockage résiduelles avant la fermeture de la mégadécharge le 8 janvier prochain. De plus, cet argument fallacieux n'est pas recevable : COVED pourrait très bien reprendre une partie des déchets déjà entassés ainsi que les calcaires sinémuriens stockés à proximité pour combler tout vide de fouille.

Il y aura bientôt dix années que nos administrés subissent des odeurs pestilentielles, que de nombreux et graves dysfonctionnements sont portés à la connaissance de la DREAL, que les avions de chasse risquent à tout moment de provoquer un drame eu égard au nombre impressionnant d'oiseaux de diverses espèces évoluant et proliférant librement au dessus du tas d'ordures.

Depuis janvier 2016, les citoyens manifestent chaque mois à l'entrée de la mégadécharge pour en exiger la fermeture définitive en janvier 2018.

Nous n'en pouvons plus !

Aussi, au nom de nos administrés et plus largement de la population des Terres d'Auxois, nous réitérons solennellement notre refus total de voir l'exploitation de cette décharge se poursuivre, ne serait-ce que de 4 mois.

François-Marie Deffontaines

Maire de Vic-de-Chassenay



Jacky Lüdi

Maire de Millery

